

Gestion du risque environnement (Recyclage conseiller en prévention)





Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention

Prérequis

La thématique s'adresse principalement aux conseillers niveaux I et II. Une connaissance de base des risques liés à l'environnement est nécessaire.

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informés des modifications dans la règlementation et des progrès scientifiques dans le domaine.

- Rappel sur les principaux polluants atmosphériques et les systèmes de mesure mis en place.
- La législation évolue. Mais quelle est-elle aujourd'hui?
- Ces polluants atmosphériques... Sont-ils dangereux pour ma santé?
- La situation dans notre pays se modifie au cours des ans... Mais, est-ce dans le bon sens?

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 95,00€
- Horaires



- > Le 3 juin 2025 De 8h30 à 12h30
- **Certificat Attestation** Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/domaines-deformation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200)

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-lacp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)



Gestion du risque environnement (Recyclage conseiller en prévention) - Le mardi 3 juin 2025, Liège

Renseignements

04/229.84.20

